

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 25/212/RH**

**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

**OBJET :** RESSOURCES HUMAINES  
Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Georges MELA.

**Absents** : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Avaient donné procuration** : Dumenica VERDONI à Nathalie MAISETTI ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Santina FERRACCI à Jean-Christophe ANGELINI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune peut accueillir au sein des écoles et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), un ou plusieurs enfants ayant des difficultés comportementales.

Afin de les accompagner au mieux, il convient d'avoir recours à une auxiliaire de vie scolaire pour permettre à ces enfants de continuer à bénéficier des services Cantine / Garderie.

Ce travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, sera rémunéré après service fait, à hauteur de 14 € par heure.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 03 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 05 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'autoriser le Maire de procéder au recrutement d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

**ARTICLE 2 :** de rémunérer cet emploi à hauteur de 14 € par heure, après service fait.

**ARTICLE 3 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

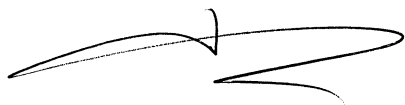
|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents    | 17 |
| Nombre de procurations        | 4  |
| Nombre de suffrages exprimés  | 21 |
| Votes : pour                  |    |
| dont procurations             |    |
| contre                        |    |
| dont procurations             |    |
| abstention                    |    |
| dont procurations             |    |
| unanimité                     | X  |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Vincent GAMBINI